



SPÉCIAL ENFANCE-JEUNESSE

LES ACCUEILS DE LOISIRS CET ÉTÉ

Nos accueils de loisirs seront ouverts du 7 juillet au 30 juillet inclus puis du 23 août au 1er septembre.

Retrouvez les plannings d'activité sur le site de la commune www.varennesjarcy.fr, rubrique vie éducative et jeunesse et sur l'appli Varen'app.

- Les plannings pour les 3/11 ans se trouvent à la sous rubrique l'accueil extrascolaire : le centre de loisirs.
- Les plannings pour les 11 ans et plus se trouvent à la sous rubrique l'accueil des 11/17 ans, plannings klub. Vous y trouverez également toutes les informations pour inscrire vos enfants, les tarifs, etc...

Les animateurs ont concocté un programme riche en animations et sorties. Au programme : piscine, accrobranche, Parc Astérix, France Miniature, Jardin d'acclimatation, etc...

Pour les plus grands, des soirées, des rencontres intercommunales, des sorties en base de loisirs (Buthiers, Cergy Pontoise, Etampes), au parc Astérix, du cinéma, de la piscine, de l'accrobranche....

Pour la période 2 au 20 août, en raison du très faible nombre d'inscrits, la commune a conventionné avec la commune de BOUSSY-SAINT-ANTOINE. Vos enfants y seront accueillis pour cette période. Vous serez facturé au tarif de l'accueil de loisirs varennois. Vous bénéficierez ainsi des quotients et des dégressivités selon le nombre d'enfants. La commune de Varennes-Jarcy prendra à sa charge la différence entre ce tarif et celui facturé par la commune de Boussy-Saint-Antoine.

Enfin l'apprentissage de la natation chez les enfants a été mis à mal depuis le début de la crise sanitaire, notamment à cause de la fermeture des piscines. C'est pourquoi la municipalité s'engage pour prévenir les risques de noyade et propose un stage de natation pour 12 enfants âgés de minimum 6 ans **NE SACHANT PAS NAGER les 12, 13, 14, 15 et 16 juillet 2021.** Information et inscription dans le flyer ci-joint.

📧 inscriptions scolaire@varennes-jarcy.fr



Dans la perspective de la rentrée scolaire...

☞ La modification de l'organisation de la semaine scolaire :

A compter du 2 septembre prochain, le temps scolaire se déroulera
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8H30 à 11H45 et de 13H30 à 16H15.
La pause méridienne est allongée de 15 minutes.

☞ Du nouveau également pour les accueils périscolaires :

Les nouveaux horaires entraînent la suppression du temps récréatif de 16h à 16h30. Les accueils du soir sont restructurés. **Attention, les réservations et inscriptions sont obligatoires sous peine de majoration.**

❶ **L'accueil du matin de 7h20 à 8h30** : pas de changement. La réservation est nécessaire. **Seules les présences donneront lieu à facturation.**

❷ **La restauration scolaire de 11h45 à 13h30.** La pause méridienne se déroulera en 3 temps : un temps récréatif pour permettre aux enfants de se défouler, un temps de repas, un temps d'ateliers au cours desquels des activités calmes à la carte seront proposées avant le retour en classe.

La réservation est obligatoire. Le délai de réservation et d'annulation est de 7 jours à l'avance. En cas de réservation hors délai ou en l'absence de réservation, le tarif du repas sera majoré de 50%. En cas d'annulation non justifiée dans les 48h (certificat médical...), le repas sera facturé.

❸ **Les accueils post scolaire à partir de 16h15 :**

- Pour les maternels : goûter suivi d'une activité collective de 16h15 à **17h20. Possibilité de récupérer les enfants à partir de 17h20** – Post atelier jusqu'à 19h
- Pour les élémentaires : goûter/étude surveillée de 16h15 à 17h20 / atelier de 17h30 à 18h15 / post atelier de 18h15 à 19h00. **Possibilité de récupérer les enfants à 17h20 ou à partir de 18h15.**

Pour les accueils post scolaire, **la réservation est obligatoire.** Le délai de réservation et d'annulation est de 48h à l'avance. Sans réservation, le tarif journée est appliqué.

☞ Vous retrouverez les tarifs sur le site de la commune. Le dossier périscolaire complet est obligatoire pour toute fréquentation des accueils périscolaires. Ce dossier ainsi que la liste des documents à fournir sera disponible courant juillet en mairie, au centre de loisirs et sur le site de la commune.

Remise des dictionnaires aux futurs CP et des calculettes aux futurs collégiens.

La traditionnelle cérémonie de remise des dictionnaires aux enfants scolarisés à Varennes-Jarcy entrant en CP et de remise des calculettes aux enfants scolarisés à Varennes-Jarcy entrant en 6^e aura lieu lors du **Forum des Associations le 4 SEPTEMBRE 2021.**

Carte IMAGINE'R 2021/2022

La Communauté de Communes de l'Orée de la Brie subventionne la carte Imagine'R pour les collégiens, lycéens mais aussi pour les étudiants post-bac, les apprentis, les élèves de CFA et ceux en alternance jusqu'à 21 ans, domiciliés sur son territoire. Retrouvez toute l'information sur le site de la commune. **Pour les nouvelles demandes, les dossiers sont à retirer en mairie ou à la CCOB. Exceptionnellement les services de la CCOB seront ouverts les 5 samedis de juillet, le samedi 7 août, les samedis 4/11/18/25 septembre et le samedi 2 octobre.** Pour les renouvellements, le dossier vous est transmis par Imagine'R.

PENSEZ ÉGALEMENT AUX TICKETS CINÉMA : le BUXY a réouvert ses portes. Vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels en achetant vos tickets en Mairie.

BONNES VACANCES !